

Guide de rédaction du PPRE PASSERELLE

Préambule : le dispositif est uniquement destiné aux élèves en très grande difficulté sur les items ciblés par le PPRE passerelle.

1) L'entretien avec l'élève pour construire un projet d'apprentissage

Le premier objectif est de permettre à l'élève de prendre conscience de ses acquis scolaires et de ses besoins. C'est par la construction d'une relation coopérative que l'élève va être capable de prendre conscience de ses réussites et de ses ressources. L'entretien est aussi le moyen par lequel l'enseignant va amener l'élève à parler de ses difficultés, à reconnaître ses propres besoins et à formuler des attentes dans les processus de résolution de tâches scolaires.

Le deuxième objectif est de poser en fin d'entretien les jalons d'un parcours de travail.

Très souvent, les enfants font pour faire sans être en capacité de dire ce qu'ils apprennent ou préciser la tâche et les progrès à accomplir.

Deux niveaux sont donc à prendre en compte : **celui des progrès à réaliser et celui de la confiance en soi à assurer.**

L'essentiel de ce dialogue pédagogique ne réside pas dans le constat des réussites et des difficultés aux activités d'évaluation, mais dans les procédures et processus qui l'y conduisent.

L'entretien aura une durée de 20 à 30 minutes dans un lieu connu de l'élève.

Le professeur explicite les objectifs du PPRE PASSERELLE. Il rappelle à l'élève la nécessité de sa collaboration pour la mise en place d'aides efficaces. Il informe l'élève qu'il va noter tout ce qui paraît pouvoir aider à la formulation de l'aide à lui apporter. Il lui signale qu'ils liront ensemble à la fin de l'entretien ce qui a été noté. C'est l'élève qui dira au final ce qui pourra ou non l'aider.

Pour mener l'entretien, le professeur peut choisir une tâche similaire à la tâche échouée, mettant en jeu les mêmes objectifs. Durant l'entretien, cette tâche peut être réalisée « avec » l'enseignant qui notera les phrases prononcées par l'élève et les pistes d'aide découvertes en cours d'entretien.

Éviter d'induire les réponses. Accepter l'absence de réponse et les silences. Rassurer si nécessaire.

Éviter d'employer "pourquoi" qui peut sembler accusateur. Préférer ...

Attitude face à la tâche	Qu'est ce que tu te dis face à une tâche comme celle-là ?
Attitude face à la lecture de la consigne	Qu'est ce qu'il y a à faire ?
Réalisation de la tâche	Par quoi vas-tu commencer ? Et ensuite ? Explique-moi comment ? Comment sais-tu que ? A quoi reconnais-tu que ? Qu'est ce que tu fais quand ?
Analyse des erreurs <i>Habitudes scolaires, incompréhension de l'attente scolaire, représentation erronée, procédure personnelle/procédure experte, surcharge cognitive/formalisation des étapes</i>	Comment expliques-tu ton erreur ? Quelle était la consigne ? Quelles sont les données inutiles ? Que comprends-tu ?
Pistes d'aide pour la construction du PPRE anticipées ou construites durant l'entretien.	Qu'est-ce qui pourrait t'aider pour mieux comprendre ?

2) Mon défi pour progresser : ce que je dois réussir à faire

Par défi, il faut entendre la capacité pour un élève de réaliser **une tâche complexe** qui mobilisera les compétences visées par le PPRE passerelle et permettra de les évaluer.

Les tâches complexes apprennent aux élèves à gérer des situations qui mobilisent simultanément des connaissances, des capacités et des attitudes. Elles sont souvent ancrées dans des situations de la vie courante, ou demandent aux élèves de relever un défi motivant (enjeu intellectuel). Elles peuvent faire appel à des connaissances et des capacités qui recouvrent plusieurs disciplines (voir tableau ci-dessous).

Elles permettent à la fois de motiver les élèves et de mettre en place des stratégies personnelles de résolution. Maîtriser une situation complexe ne se réduit pas à la découper en une somme de tâches simples à effectuer les unes après les autres. Un élève peut très bien réussir à effectuer une tâche complexe même s'il ne maîtrise pas certaines des procédures simples. Il fera un détour, mettra en œuvre d'autres procédures qui prendront peut-être plus de temps.

3) Éléments de rédaction :

- Les items concernant les compétences retenues sont à sélectionner parmi ceux de la page 2 du PPRE passerelle.
- Pour les items O3 et G1, il convient, de considérer les verbes conjugués aux temps simples de l'indicatif.
- En lecture, il semble possible d'étendre la compréhension explicite aux tableaux et aux graphiques.
- La validation des compétences sous-entend que l'évaluation des items travaillés a été conduite à plusieurs reprises, sur des temps prévus dans la programmation de l'apprentissage (hors exercices d'application qui suivent directement l'apprentissage lui-même).